



Grisy Suisnes



95^{ème} ANNIVERSAIRE de l'Armistice du 11 novembre 1918

sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/9

- **Conseils Municipaux**

Page 10/11

- **Le Maire en direct**

Page 12/16

- **Vie communale**

Page 17/19

- **Info...**

Page 20

- **Animaux**

Page 21/24

- **Pub...**

Page 25/30

- **Associations**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Dépôt légal : Janvier 2014

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES

Edito



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

J'ai bien l'honneur de vous présenter, à toutes et à tous, au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité, pour vous et vos proches, pour cette année 2014.

Notre équipe, que vous aviez élue à une très large majorité en 2008, arrive au terme du mandat confié, soit six années qui ont passé tellement vite.

Nous avons pris des engagements pour ce mandat, qui ont tous été remplis, mis à part pour les installations sauvages en zones naturelles, pour lesquelles nous n'avons malheureusement pas la main juridiquement.

Des dossiers nouveaux sont apparus en cours de mandat, et ont pu être traités avec succès : je pense bien sûr à notre boulangerie, et bien évidemment à notre remarquable boulanger et son épouse.

Le village est cependant en pleine évolution quant à sa population, changement dû à plusieurs facteurs, les principaux étant des mutations de plus en plus fréquentes, ainsi que le renouvellement démographique.

Je remercie bien sûr l'équipe qui a travaillé à mes côtés durant ce mandat, sur tous les fronts pour répondre à vos nombreuses demandes ainsi qu'aux transferts de charges de l'Etat, le dernier en date (sur le feu) étant les rythmes scolaires !...

Je remercie également chaleureusement les employés municipaux, sans qui rien ne fonctionnerait, qui sont les chevilles ouvrières de la Commune, et qui ont travaillé, chacun dans leur domaine, du mieux qu'ils pouvaient faire en fonction des orientations données, un cas mis à part.

J'ai maintenant le plaisir, et vous avez été nombreux à me questionner sur ce sujet, de vous annoncer ma décision de souhaiter prolonger mon implication dans notre village en reconstituant une nouvelle équipe qui se soumettra à votre suffrage. Sur le plan personnel, ma carrière professionnelle se terminera prochainement, et cette nouvelle situation me permettrait une plus grande disponibilité, et il en faut de plus en plus.

Plusieurs dossiers très importants sont en cours, et nous aurons à cœur de les mener à bien, grâce à une nouvelle équipe qui va prochainement se présenter à vous.

Merci du fond du cœur de la confiance que vous nous avez accordée pendant toutes ces années, que j'espère avoir méritée en tant que chef de file, et je me sens parfaitement motivé pour poursuivre le travail certes colossal, mais passionnant, de la charge que j'ai assumée jusqu'à maintenant.

Nous avons consacré deux pages de ce bulletin pour vous donner des informations capitales concernant le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales. Lisez-les attentivement, faites-vous expliquer si besoin, appelez en Mairie, votre devoir est de voter, mais attention aux nouvelles règles qui ont supprimé le raturage !!!!

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2014.

Le Maire, Jean-Marc Chanussot



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 17h45

Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 10h à 11h45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.

CONSEIL MUNICIPAL 3 septembre 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, MARQUET, ORIOT et SALLE

Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ

Absent (s) :

Madame HATTU et Monsieur NARBEY, Monsieur MUNOZ a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

1. Modification de l'Ordre du Jour
2. SYNDICAT CES BRIE COMTE ROBERT :
Modification des statuts
3. SYNDICAT CHEMIN DES ROSES :
Représentation du Conseil Général
4. SIESM : Adhésion de nouvelles communes
5. SyAGE : Adhésion de nouvelles communes
6. Questions diverses

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : AJOUT D'UN POINT COMPLÉMENTAIRE

A l'ouverture de la séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et L.2121-12 alinéa 1,

VU la convocation du 29 mai 2013 relative à la séance du conseil municipal du 4 juin 2013 et l'ensemble des documents annexes,
SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPRECIÉ souverainement l'opportunité de statuer sur une question complémentaire soumise à son approbation qui relève d'une nécessité d'urgence au regard des circonstances exceptionnelles le motivant ;

DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

1/ Annule et remplace la délibération 2013/44 Demande de subvention pour l'éclairage du stade de Football

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SPORT : ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL

Les équipes de football de la commune souhaitent ouvrir de nouveaux créneaux horaires d'entraînements, notamment pour les plus petits. Cependant, l'éclairage actuel du terrain ne permet pas d'envisager des entraînements après 17h00.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'installer un éclairage sur le terrain afin de pouvoir réaliser les entraînements le soir. Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

Considérant que le cahier des charges pour l'obtention d'une subvention obligerait la commune à créer un équipement plus conséquent, et afin de rester dans une enveloppe budgétaire cohérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Mme HATTU est contre et Mme DOISY s'abstient),

ANNULE la demande de subvention par délibération 2013/44,

ADOpte le projet technique des travaux présenté par Monsieur le Maire,

AUTORISE le maire à lancer la consultation du marché de travaux,

PREND NOTE que la dépense d'investissement était inscrite au budget primitif de 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SYNDICAT CES BRIE COMTE ROBERT : MODIFICATION DES STATUTS

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-16 et suivants,

VU les statuts du syndicat Mixte pour la construction, l'Entretien et le Fonctionnement du CES de Brie Comte Robert adoptés en date du 25 mars 2013,

VU la délibération du syndicat Mixte pour la construction, l'Entretien et le Fonctionnement du CES de Brie Comte Robert en date du 3 juillet 2013, modifiant l'article 6 des statuts comme suit :

« Le Conseil Syndical élira les membres du bureau composé du président et des quatre vice-présidents. Les membres du bureau seront choisis dans des communes différentes. Le mandat des membres du Bureau répondra aux articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur cette modification dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts initiaux du syndicat Mixte pour la construction, l'Entretien et le Fonctionnement du CES de Brie Comte Robert, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SYNDICAT CHEMIN DES ROSES : REPRÉSENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-16 et suivants,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses en date du 3 juillet 2013,

proposant la représentation du Conseil Général par deux conseillers au sein du Syndicat Intercommunal du chemin des Roses.

CONSIDERANT que cette représentation doit être soumise à l'approbation des communes adhérentes dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la représentation de deux conseillers du Conseil Général au sein du Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SIESM : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n°2013-18 du Syndicat Intercommunal des énergies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de MOUROUX, FAREMOUTIER et CANNES ECLUSE,

CONSIDERANT que le SIESM a été créé pour devenir un syndicat départemental, CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de nouvelles communes au sein du SIESM, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SyAGE :

ADHÉSION DE NOUVELLES COLLECTIVITÉS

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en Syndicat Mixte à la carte le, SyAGE,

VU la délibération du 17 juin 2013 du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres portant approbation de l'adhésion des collectivités suivantes :

- Commune d'ANDREZEL
- Commune de JOUY-LE-CHATEL
- Commune de LIVERDY
- Commune de QUIERS
- Commune du SOIGNOLLES-EN-BRIE
- Commune de VANVILLE
- Commune de VAUDOY-EN-BRIE
- Communauté de Communes de de l'Yerres à l'Ancoeur,
- Le SIAEP Région de Touquin
- Le SIAEP d'Andrezel, Verneuil l'étang et Yebles

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer sur ces adhésions dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion des collectivités précitées ci-dessus au sein du SyAGE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Questions diverses :

- Madame Girault informe qu'un terrain situé le long du Chemin Vert près du Chemin de la Folie est presque totalement défriché de ses arbres. Elle demande si ce terrain n'appartient pas à la commune. Monsieur Massin pense que ce terrain est celui que la commune a voulu préempter mais que la SAFER a refusé à cause de la présence d'un chalet.

- Madame Oriot demande s'il convient de continuer de fleurir les bacs dans le village compte tenu que l'arrosage n'est pas effectué durant la saison estivale.

- Le conservatoire de Chevry a augmenté les tarifs des habitants de Grisy-Suisnes de 26 % compte tenu qu'ils n'ont pas reçu de subvention de la commune. Monsieur Chanussot rappelle qu'une subvention globale a été donnée à l'Union Musicale et que celle-ci doit redistribuer cette subvention entre les différentes associations musicales.

- Mme DOISY informe l'assemblée que la date du repas des anciens est fixée le dimanche 20 octobre et se déroulera au Centre Culturel de Grisy-Suisnes.

- L'association « Les restos du Cœur » remercie la commune pour la subvention allouée.

- Quid de la réforme territoriale.

- Les vœux de la commune se dérouleront le samedi 11 janvier 2014.

- Les travaux de la mairie ont repris début septembre.

- Scolaire : Des intrusions dans l'école primaire ont eu lieu cet été. Il serait souhaitable d'installer une alarme. La rentrée scolaire c'est bien passée.

- CCAS - Portage des repas : La mise en place des portages des repas est difficile, les personnes bénéficiant de ce service estiment que la différence de prix est trop importante de 4,10 € à 9,30 € avec une participation de 2,30 € de la communauté de communes.

- Les travaux de la passerelle de Suisnes sont presque terminés, il ne manque plus que le grillage galvanisé afin de la mettre en conformité.

- La circulation sur le chemin de l'Ormeau devient difficile notamment pour les agriculteurs, il faudrait interdire le stationnement.

- Le bouclage du Bulletin est prévu le 12 septembre, Monsieur Morel attend les derniers articles.

- Le Forum des associations aura lieu le dimanche 8 septembre de 10h à 14h à la demande des représentants des associations.

- Le prochain Conseil Syndical du SITEB aura lieu le 19 septembre à 19h00 pour l'approbation du contrat de bassin du SyAGE.

CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} octobre 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, MARQUET, ORIOU et SALLE

Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON, GALPIN, et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Monsieur GRAND a donné un pouvoir à Madame HATTU

Absent (s) :

Messieurs NARBÉY, COCHET, EMMANUELLI, MASSIN et MUNOZ

Madame MARQUET a été nommée secrétaire

Ordre du jour :

1. SCOLAIRE : contrat d'entretien des écoles
2. SPORT : Attribution du Marché de Travaux pour l'éclairage du terrain de Foot
3. MARCHE PUBLIC : Avenant n°1 MCAP Annule et Remplace
4. URBANISME : Extension du PRIF du Réveillon.
5. Questions diverses

SCOLAIRE :

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le ménage des deux écoles de Grisy-Suisnes est effectué en partie par une société et un agent communal.

Vu la nouvelle organisation des emplois du temps du personnel communal en charge du nettoyage aux écoles.

Vu la nécessité de maintenir les lieux propres à l'école élémentaire.

Considérant que l'entretien des classes ne peut se faire qu'en dehors des horaires scolaires et périscolaires.

Considérant la proposition de la société POTELOIN de réaliser un nettoyage journalier, 4 fois par semaine durant la période scolaire des deux établissements (maternelle et primaire) et un nettoyage bimestriel de la vitrerie.

Le coût de la prestation entretien mensuelle pour l'école primaire est de 1 090 € H.T.

Le coût de la prestation entretien mensuelle pour l'école maternelle est de 1 244 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du contrat de nettoyage par la Société POTELOIN,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat, PRÉCISE que la période d'intervention du contrat est pour l'année scolaire 2013-2014.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SPORT : Attribution du Marché de Travaux pour l'éclairage du terrain de Foot

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que la consultation pour le marché de travaux pour

l'éclairage du Stade de Foot a été lancée conformément au dernier Conseil Municipal.

A la vue du rapport d'analyse des offres, la société CITEOS présente l'offre la plus avantageuse pour la commune de Grisy-Suisnes,

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise CITEOS pour un montant 36 995,10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention Mme HATTU) :

ATTRIBUE le marché de travaux pour l'installation d'un éclairage au stade de foot à l'entreprise CITEOS pour un montant annuel de 36 995,10 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

MARCHE PUBLIC :

Avenant n°1 MCAP Annule et Remplace

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 72/2012 du 02/10/2012 concernant le choix des prestataires retenus notamment MCAP pour le lot 07 – Menuiserie intérieure, Considérant la nécessité d'établir un avenant de plus-values au marché de l'entreprise MCAP,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché =	41 666 € HT
- Montant HT de l'avenant n°1=	+ 1 360 € HT
- Nouveau montant total de marché =	43 026 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n°1 de la société MCAP ci-dessus présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

URBANISME : EXTENSION DU PRIF DE LA VALLÉE DU RÉVEILLON.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents, VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°CR 45-07 du 27 juin 2007 du Conseil régional sur la stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France ;

VU la délibération N°CR 60-08 du Conseil régional du 27 juin 2008, et concernant le programme 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France ;

VU la délibération n°CR 82-08 du 25 septembre 2008 du Conseil régional de Région Ile-de-France relatif à l'adoption du projet de SDRIF,

VU la loi N°2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France ;

VU la délibération N°CR 40-12 du Conseil régional du 29 juin 2012, concernant la politique régionale de l'eau ;

VU la délibération N°CR 79-12 du Conseil régional d'Ile-de-France du 27 septembre 2012 approuvant l'avant projet du schéma régional de cohérence écologique ;

VU la délibération N°CR 81-12 du Conseil régional d'Ile-de-France du 25 octobre 2012 arrêtant le projet de SDRIF ;

VU la délibération du Conseil municipal 13/2010 du 2 mars 2010 relative à l'approbation PLU

VU la délibération du Conseil Municipal 61/2012 du 8 septembre 2012 relative à la modification du PLU

ENTENDU l'exposé de Madame HATTU

Considérant :

- l'intérêt de protéger, de pérenniser et de valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers de la commune de Grisy-Suisnes ;
- l'intérêt d'assurer le maintien et le développement de la biodiversité et de garantir la qualité de la ressource en eau ;
- que le projet d'extension du PRIF proposé par l'Agence des Espaces Verts correspond aux aspirations de la commune de Grisy-Suisnes ;
- la politique communale en direction de la valorisation et du développement de l'agriculture péri-urbaine ;
- que la commune de Grisy-Suisnes, ou l'EPCI compétent dans les domaines de l'environnement lorsqu'il existe, s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement des espaces régionaux aménagés et ouverts au public qui pourront être acquis par la Région IdF sur le territoire communal, hors espaces agricoles exploités ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'extension du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la Vallée du Réveillon sur une partie du territoire communal de Grisy-Suisnes recouvrant des zones agricoles (A) et naturelles (N) au document d'urbanisme local en vigueur ;

DIT que le plan annexé à la présente délibération précise la délimitation de ce périmètre ;

ACCEPTE de prendre en charge les frais de fonctionnement des terrains qui pourront être acquis, aménagés et ouverts au public par la Région IdF, par le biais de l'Agence des Espaces Verts, dans le cadre du nouveau PRIF, hors terrains agricoles exploités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Questions diverses :

- La prochaine commission travaux aura lieu le 19 octobre 2013 à 19 h 00.

- SITEB : Le contrat de Bassin avec le SyAGE a été approuvé le 19 septembre 2013.

- Monsieur Le Maire Informe que le médecin de la commune est parti très rapidement. La commune ne peut faire de publicité ou de demande de candidature car les locaux ne sont pas à la mairie. Monsieur Chanussot doit rencontrer le propriétaire du local. Madame GIRAULT demande si un local n'est pas disponible autour de la place de la mairie pour envisager la création d'un centre médical, la maison de Madame MARTLE est actuellement en vente.

CONSEIL MUNICIPAL 5 novembre 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, et MARQUET, Mrs CHANUSSOT, CARTON, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND, MASSIN, MOREL et MUNOZ.

Absent(s) excuse (s) :

Madame ORIOT a donné un pouvoir à Monsieur CHANUSSOT

Madame SALLE a donné un pouvoir à Madame DOISY

Absent (s) :

Messieurs BOISAUBERT, NARBÉY et COCHET,

Madame MARQUET a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

1. Création d'un emploi permanent adjoint animation
2. DM1 budget assainissement régularisation de dépense
3. TIG convention cadre 2013-2014
4. URBANISME : Acquisition des parcelles cadastrées B 1277-1278-1279
5. URBANISME : Acquisition des parcelles cadastrées C 887 et 891
6. REHABILITATION Mairie : Location d'un

porta-cabine

7. Budget principal : avis sur mise en non-valeur

8. Questions diverses

CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT ADJOINT ANIMATION

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant qu'en raison de l'essai sur un an de la modification des services de cantine du midi, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 6 H 15 hebdomadaires (correspondant à 8 H 00 annualisées) dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE 1/ la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 6 H 15 hebdomadaires ;

DECIDE 2/ que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade susnommé ;

DECIDE 3/ que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité ;

DECIDE 4/ que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DM1 BUDGET ASSAINISSEMENT RÉGULARISATION DE DÉPENSE

Monsieur le Maire explique qu'une échéance demeure sur l'amortissement du capital d'un emprunt sur le budget assainissement.

Il convient donc de régulariser cette dépense et la mandater sur le budget assainissement 2013.

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires selon opérations comme suit :

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	16	1641	OFI	Echéance emprunt E7 - 2013	13 866,67 €
CREDIT A REDUIRE						
D	I	21	2138	ONA	Echéance emprunt E7 - 2013	13 866,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des transferts de crédits exposés ci-dessus, sur le budget assainissement 2013.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

TIG CONVENTION CADRE 2013-2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la convention cadre réceptionnée en Mairie en date du 31/05/2013 de l'Institution Judiciaire représentée par la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Melun, le Procureur de la République, la Magistrate coordonnatrice du Tribunal pour Enfants près le Tribunal de Grande Instance de Melun, et le Directeur Territorial de la protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT la nécessité de signer cette convention afin d'accueillir sur la commune de Grisy-Suisnes des travailleurs d'intérêt général,

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux de la convention :

- nombre d'heures pouvant aller de 40 à 240 heures à effectuer,

- la commune demeure en contact avec l'éducateur référent,

- accueil par la commune des jeunes avec un encadrement minimum dans l'exécution de la peine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE les termes de la convention cadre ci-dessus synthétisés ;

AUTORISE le Maire à signer la présente convention ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES B 1277-1278-1279

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code général de la propriété des personnes publiques, VU l'Estimation des domaines

CONSIDERANT la demande de cession de la Société Priminvest des parcelles B 1277-1278-1279 constituant une emprise de terrain de la Ruelle de Cherelle,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété ces parcelles qui constituent une surface de 119 m² de voirie et de les incorporer dans le domaine public

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou déclassement des voies sont dispensées d'enquête public préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

CONSIDERANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles pour 36 € le mètre ², soit au total 4 284 € ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées B 1277-1278-1279, appartenant à la société PRIMINVEST, 22 avenue du Gulf Stream Résidence du CAP WEST – 44380 PORNICHET DECIDE de classer, après acquisition, lesdites

parcelles dans le domaine public communal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 4 284 € ,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES C 887 ET 891

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code général de la propriété des personnes publiques, VU l'Estimation des domaines

CONSIDERANT la demande de cession de Monsieur BOUREAU Bernard des parcelles nouvellement désignées : C887-891 constituant une emprise de terrain du chemin des Guigniers et rue Maréchal Gallieni,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de reprendre en propriété ces parcelles qui constituent une surface de 83 m² de voirie et de les incorporer dans le domaine public,

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou déclassement des voies sont dispensées d'enquête public préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

CONSIDERANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles pour 36 € le mètre m², soit au total 2 988 € ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C887-891, appartenant à M. BOUREAU Bernard domicilié 28, bis rue du Maréchal Gallieni 77166 Grisy-Suisnes

DECIDE de classer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 2 988 € ,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REHABILITATION MAIRIE : LOCATION D'UN PORTAKABINE

Monsieur le Maire informe les membres présents que le stockage des archives de la mairie durant les travaux est très volumineux

Vu la nécessité de maintenir les archives accessibles aux services.

CONSIDERANT la proposition de la société PORTAKABIN pour la location d'un bâtiment de 32m².

Le coût de la location mensuelle sur 11 mois est de 404,76 € H.T.

Le coût des prestations d'installations (transport et gru) 1 135,20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du contrat de location pour une durée de 11 mois avec la société Portakabin, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

BUDGET PRINCIPAL : AVIS SUR MISE EN NON-VALEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le mail en date du 19 septembre 2013 portant proposition de la Trésorière Principale de Brie-Comte-Robert de mise en non-valeur de la créance irrécouvrable relevée dans l'état transmis pour un montant de 909,27 € sur le budget principal.

CONSIDERANT que le Trésorier Principal apporte certaines pièces justificatives des diligences réglementaires pour recouvrer cette créance de la commune auprès du débiteur et que ce dernier semble disparu et sans adresse nouvelle connue. CONSIDERANT les éléments déclinés comme suit concernant la mise en non-valeur :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR :

- Etat n° 925303833
- T159/2009 - expertise bâtiment en péril parcelle D1039

EXERCICE CONCERNE : 2009

MONTANT : 909,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE en non-valeur le titre de recette comme présenté ci-dessus ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal (chap65) ;

AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Compte-rendu Communauté de Communes « LES GUES DE L'YERRES »

La communauté de Commune possède une nouvelle compétence : l'aménagement numérique.

La communauté de Commune a la charge des portages de repas de l'ensemble des communes. La mise en place est difficile notamment au niveau de la communication les administrés ne savent pas qui contacter soit la mairie ou soit l'intercommunalité.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS

Point sur les travaux non réalisés mais prévus au budget :

- Eclairage public de l'Ormeau

- Toiture cimetière
- Etanchéité de l'école maternelle.
- Eclairage du stade de Football.
- Contrat entretien des gouttières

Il faut demander des devis pour la réhabilitation des logements de la commune (La poste et Cordon) et faire une estimation de la maison située rue Sadi Carnot.

Une nouvelle réunion est prévue courant décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Médecin de Grisy-Suisnes a quitté la commune sans en avertir personne. Monsieur Brunet propriétaire lance une procédure à l'encontre de Madame Kinduelo. Monsieur Munoz demande si cela n'est pas l'occasion d'étudier la possibilité de créer un cabinet médical afin d'éviter ces départs. Monsieur le Maire informe que la commune d'Ozouer le Voulgis a construit un cabinet mais que celui-ci est dépourvu de médecin depuis deux ans.

- Monsieur le maire proposera au prochain conseil de prendre en charge le loyer du local le temps qu'un nouveau médecin s'installe afin que ce local ne soit pas loué pour une autre activité. Monsieur Munoz propose d'installer l'Arbre de Vie dans ce local le temps des travaux de la mairie.

- SIETOM

Une rencontre est prévue le 16 novembre afin de discuter des différents dépôts sauvages que la commune rencontre. Il sera demandé à ce que la déchèterie soit moins restrictives notamment pour les communes afin qu'elles puissent décharger les dépôts sauvages.

Monsieur MASSIN a ramassé plus de 10 T sur le chemin des Bois.

Les containers de déchets à la fourche de la rue des vignes sont de retour.

- SQUARE :

Les agents techniques communaux ne sont actuellement que trois agents, le maire propose de laisser l'entretien du square à une entreprise privée, la commune a reçu une proposition de SEPHIVERT. L'assemblée demande à ce qu'un devis soit demandé à l'Orange Epicée (CAT de Coubert).

- RÉFORME SCOLAIRE :

Une réunion avec les différents intervenants doit être organisée afin de déterminer les rythmes ainsi que les activités qui pourraient être proposées.

- VOIRIES :

Les Travaux du chemin des Noyers et la rue des Vignes ont été effectués les trous bouchés et un enrobage de la voie a été réalisé.

La portion en béton de la rue des hêtres a enfin été reprise.

Il reste les travaux du pont de la Barbançonne ainsi que remettre de la grave sur les places de parking de la boulangerie à effectuer

Un essai de circulation est en cours devant les écoles.

M. Munoz souligne que le carton d'invitation pour les manifestations du 11 novembre était très bien. .

CONSEIL MUNICIPAL 5 décembre 2013

Présents :

Mmes DOISY, GIRAULT, HATTU, ORIOT et SALLE
Mrs CHANUSSOT, BOISAUBERT, CARTON,
COCHET, EMMANUELLI, GALPIN, GRAND,
MASSIN, MUNOZ et MOREL

Absent(s) excuse (s) :

Madame MARQUET a donné un pouvoir à
Monsieur CHANUSSOT

Absent (s) :

Monsieur NARBEY

Madame HATTU a été nommée secrétaire

Ordre du jour :

1. Mise en place d'une permanence juridique
2. Attribution nom de la rue le long de l'église
3. Réhabilitation Mairie : Avenant n°1 Lot 4 Ravalement
4. Réhabilitation Mairie : Avenant n°2 lot VRD
5. SIESM : Marché d'inventaire du parc Eclairage Public
6. SCOLAIRE : Convention pour la location de la piscine de Brie Comte Robert
7. Contrat SACPA – Chenil Service
8. SyAGE : Adhésion de la commune de Beauvoir pour la compétence « mise en œuvre du SAGE » et modification des statuts
9. SQUARE : Contrat d'entretien d'espaces verts
10. URBANISME : Acquisition d'une parcelle C 658
11. URBANISME : Projet d'aménagement Zone 2UA
12. Location d'un local rue Madame Hégot
13. Questions diverses, Projet Grange Le roy

MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE

C'est un service gratuit pour les administrés, il consiste à proposer une aide juridique en cas de besoin, il permettra d'orienter les personnes, de rédiger des courriers de type mise en demeure. La permanence s'effectuera deux heures par mois et sera à la charge de la commune pour un montant de 50 € de l'heure.

ATTRIBUTION NOM DE LA RUE LE LONG DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame Guego souhaitant dénommer la rue située le long de l'Eglise.

La proposition faite par Monsieur et Madame Guego est :

« Allée de l'Abbé Jean Fabing (1922-2005) »

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, SOUHAITE attribuer le nom de « Rue Abbé Jean FABING » à la portion de la place de la mairie située le long de l'Eglise.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une plaque de rue,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

RÉHABILITATION MAIRIE : AVENANT N°1 LOT 4 RAVALEMENT

VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 24/2013 du 02/04/2013 attribuant le lot 04 - Ravalement à l'entreprise DEFILLON pour un montant de 112 000 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les spécificités techniques du ravalement,
CONSIDÉRANT l'avenant n°1 est un avenant technique sans modification de montant du marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n°1 de la société DEFILLON ci-dessus présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

RÉHABILITATION MAIRIE : AVENANT N°2 LOT VRD

VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération 76/2010 instaurant le règlement intérieur relatif à la passation des marchés publics à procédure adaptée de la commune de GRISY-SUISNES,

VU la délibération 09/2013 du 02/02/2013 concernant le choix des prestataires retenus notamment VTMTPT pour le lot 13 - VRD,

Vu la délibération 2013/58 du 02 juillet 2013 concernant l'avenant n°1 d'un montant de 2 850 €

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant n°2 de plus-values au marché de l'entreprise VTMTPT,

Il est présenté le chiffrage suivant :

- Montant HT du marché =	128 000 € HT
- Montant HT de l'avenant n°1=	+ 2 850 € HT
- Montant de l'avenant n°2 =	+ 4 600 € HT
- Nouveau montant total de marché =	135 450 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n°2 de la société VTMTPT ci-dessus présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

SIESM : MARCHÉ D'INVENTAIRE DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM 77)

CONSIDÉRANT que le SIESM 77 a constitué depuis trois ans une base de données inventoriées et géolocalisant le mobilier Eclairage Public des communes ayant adhéré à son contrat de

maintenance, afin de faciliter l'instruction de nombreux dossiers de subventions et d'enfouissements coordonnés de réseaux BT et EP,
CONSIDÉRANT que le SIESM 77 souhaite poursuivre et compléter la constitution de cette base de données en élargissant l'éligibilité de cette prestation aux communes n'ayant pas adhéré à son contrat de maintenance, cette prestation ayant été inscrite au budget 2013 par son Comité Syndical réuni le 27/02/2013 (délibération n°2013 - 07),
CONSIDÉRANT que le SIESM s'engage, à l'issue de la prestation, à partager avec la commune la propriété et l'usage des données collectées, notamment en lui accordant un accès inconditionnel et permanent à son portail web SIG (Système d'information Géographique),

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE de déléguer au SIESM le financement, l'organisation, l'attribution et le suivi d'une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé d'inventorier et de géolocaliser le mobilier Eclairage Public de la commune, selon le calendrier qui débutera en 2013 et s'achèvera en 2014,
S'ENGAGE à faciliter la réalisation de la mission dudit prestataire, en lui accordant les autorisations de voirie éventuelles, en informant les services communaux ou le prestataire communal en charge de la maintenance des dates programmées d'intervention et en garantissant la consignations des installations,
S'ENGAGE à faciliter la mise à jour ultérieure par le SIESM 77 de la base de données ainsi constituée, en, lui communiquant régulièrement les évolutions majeures du parc mobilier communal dont il n'aurait pas connaissance, selon les modalités et un rythme à définir conjointement.

SCOLAIRE : CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA PISCINE DE BRIE COMTE ROBERT

Monsieur le Maire informe pour l'année 2013/2014 la Communauté de Communes « L'Orée de la Brie » met à la disposition, pour les écoliers de la Commune de GRISY-SUISNES, la piscine communautaire située rue du 19 mars 1962 à BRIE-COMTE-ROBERT.

Cette mise à disposition s'effectue uniquement pendant les périodes scolaires du 30 septembre 2013 au 27 juin 2014 inclus.

La Communauté de Communes « L'Orée de la Brie » fixe le tarif d'un créneau horaire à 85 €.

Il est rappelé que la commune de Grisy-Suisnes a transféré sa compétence transport à la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du présent rapport dans les conditions qui viennent d'être exposées.
APPROUVE la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune de GRISY-SUISNES et la Communauté de Communes « L'Orée de la Brie ».

ACCEPTE le tarif d'un créneau horaire à 85 €, facturé à la Commune de Grisy-Suisnes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

CONTRAT SACPA - CHENIL SERVICE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la S.A. SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). Cette convention a pour objet d'effectuer à la demande de la commune les interventions nécessaires pour assurer :

- la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux (chiens, chats)
- la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces à la diligence de la société.
- l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur
- la conduite des animaux à la fourrière légale, 24h/24 et 365 jours par an,
- des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière.

Un montant forfaitaire annuel est de 0,698 € HT par habitant et par année contractuelle sera payé à la SACPA

Le ou les capteurs seront à pied d'œuvre dans un délai de deux heures.

La durée de la Convention est pour une période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il pourra être renouvelé tacitement trois fois par période de 12 mois sans toutefois que celui-ci n'excède 4 ans. (31/12/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la dite convention à partir du 1^{er} janvier 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe à intervenir entre la Commune de GRISY-SUISNES et la S.A. SACPA.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Syage : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR POUR LA COMPÉTENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE » ET MODIFICATION DES STATUTS

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en Syndicat Mixte à la carte le, SyAGE,
 VU la délibération du 16 octobre 2013 du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres portant approbation de :

- l'adhésion de la commune de Beauvoir au syndicat, à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » ;
- De la modification des Statuts du SyAGE comme suit :

Pourront adhérer à la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres « les ensembles des collectivités

situées pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE... » (art. 2.1)

« ne seront pris en compte, dans le calcul de la contribution Mise en Œuvre du SAGE de l'Yerres due par les groupements de collectivités territoriales, que les habitants des communes, situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres, qui ont transféré audit groupement une des compétences visées à l'art. 2 des statuts »(art. 6.3)

CONSIDÉRANT que la commune doit se prononcer sur cette adhésion et concernant la modification des statuts dans un délai de trois mois,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Beauvoir au sein du SyAGE, à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres,
APPROUVE la modification des articles 2.1 et 6.3 des statuts du SyAGE :

« Pourront adhérer à la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres « les ensembles des collectivités situées pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE... » (art. 2.1)

« Ne seront pris en compte, dans le calcul de la contribution Mise en Œuvre du SAGE de l'Yerres due par les groupements de collectivités territoriales, que les habitants des communes, situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres, qui ont transféré audit groupement une des compétences visées à l'art. 2 des statuts »(art. 6.3)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SQUARE : CONTRAT D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS Point reporté

**URBANISME :
 ACQUISITION D'UNE PARCELLE C 658**
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDÉRANT la demande de cession des consorts CABANIS de la parcelle cadastrée C658 en zone naturelle d'une superficie de 5 780 m².

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal tendant à protéger et conserver les espaces Naturels

CONSIDÉRANT que le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de la parcelle, pour éviter tout défrichement et installation sauvage par des futurs acquéreurs.

CONSIDÉRANT que le classement de la voirie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles pour 2 euros le mètre², soit au total 11 560 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquiescer à l'amiable les parcelles cadastrées C658, appartenant aux conjoints CABANIS DECIDE de classer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ; DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 11 560 euros,

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

LOCATION D'UN LOCAL RUE MADAME HÉGOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code du Commerce,

VU le bail de locaux professionnels à usage de cabinet médical sis 35 rue Madame Hégot sur la commune de Grisy-Suisnes présenté par Monsieur PRUNET Stéphane, propriétaire.

CONSIDERANT le départ de la commune de l'ancien docteur, Madame KINDUELO ; CONSIDERANT l'intérêt de la commune à ne pas perdre ce local destiné à accueillir un médecin ; CONSIDERANT la demande formulée par

Monsieur PRUNET, à ne pas être pénalisé financièrement de l'absence d'un médecin sur la commune liée au souhait des élus communaux à ne pas voir la destination d'usage de ce local ;

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du local professionnel :

- local avec alarme d'une surface totale de 41m²,
- local comprenant une entrée, une salle d'attente, un cabinet avec salle de consultation,
- local comprenant un WC séparé avec lavabo.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du contrat :

- loyer mensuel = 600,00 € - (la quittance de loyer devra être établie 3 semaines avant l'échéance de paiement) ;
- la commune ne versera aucun dépôt de garantie.
- La durée du bail est consentie pour une durée de six mois à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 30/06/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE les termes du contrat en annexe et ci-dessus synthétisés ;

AUTORISE le Maire à signer la présente convention ; PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

QUESTIONS DIVERSES

- Projet Grange Le roy :

Monsieur Chanussot distribue un projet pour la réhabilitation de la Grange LE ROY, il informe l'assemblée que la préfecture interdit de déplacer les terres polluées du site mais préconise un confinement. Le projet proposé offrirait un parc pour les habitants mais également une châtaigneraie.

- Statistiques de la Gendarmerie :

Les Atteintes aux personnes ont augmenté de 20 % en 2013.

Les atteintes aux Biens sont restées stables à hauteur de 49 délits.

- Rythmes Scolaires :

La commune, les parents d'élèves et les enseignants ont travaillé ensemble et ont décidé de regrouper le Temps d'Activités à 1h30 tous les deux jours au lieu de 45 min par jour.

Ecole Primaire	9h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14 h00 - 15h30	15h30 - 17h00
Lundi				TAP
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				TAP
Vendredi				

Ecole Maternelle	9h00 - 12h00	12h00 - 14h00	14 h00 - 15h30	15h30 - 17h00
Lundi				
Mardi				TAP
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				TAP

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION ELECTRICITÉ - BÂTIMENTS

Une commission travaux est prévue jeudi 19 décembre 2013 à 20 h 00.

COMMISSION VOIRIE :

Stationnement gênant des véhicules dans Grisy devient de plus en plus fréquent, Monsieur

Chanussot demande de faire intervenir la gendarmerie.

Bulletin Municipal :

Les articles pour le prochain bulletin Municipal sont à donner Monsieur Morel le 19 décembre 2013.

Gymnase :

Des intrusions sont constatées notamment dans la

nuit du mardi au mercredi et des débris de verre y sont retrouvés.

Vidéo protection :

La demande d'autorisation est enfin partie en préfecture. Les travaux d'installations pourront commencer dès la notification. Il est prévu d'installer 16 caméras aux entrées et Sortie de Villes, sur la place de la mairie, au square, aux écoles dans la zone artisanale et au gymnase.



Cérémonie des vœux



Monsieur Chanussot, Maire de Grisy-Suisnes, accueille Monsieur Guy GEOFFROY, Député, Monsieur André AUBERT, Vice-président du Conseil Général, Messieurs les Vice-présidents, maires et élus de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres », Mesdames et Messieurs les élus de Grisy-Suisnes, Mesdames et Messieurs les commerçants de Grisy-Suisnes, ainsi que les Présidents des Associations de Grisy-Suisnes.

Il évoque d'une part

- les charges communales en hausse constante (dotations de l'Etat en baisse, réforme des rythmes scolaires, normes de sécurité, etc.).
- la préparation du budget 2014 mais celui-ci ne sera pas voté avant avril en raison de l'échéance électorale de mars 2014.

et d'autre part

- les travaux de la mairie avec le transfert provisoire des bureaux administratifs dans les locaux terminés (future bibliothèque), le transfert des services administratifs de la communauté de communes dans le local du 3^{ème} âge ;
- l'ouverture du musée de la rose en juin et sa réussite ;
- le PLU en cours de révision ;
- l'implantation du feu tricolore au carrefour de la RD319 avec la rue de la Coudras et la rue Gallieni ;
- la réfection de l'abri à l'entrée du cimetière ;
- le projet commun avec la commune de Soignolles concernant la construction d'une station d'épuration sur laquelle sera raccordé le hameau de Cordon ;
- l'éclairage du terrain de foot financé par la commune et la ligue ;
- la réfection du sol du gymnase ;
- l'ouverture de la nouvelle boulangerie depuis fin août 2013 qui remporte un succès croissant ;

Il remercie

- les acteurs qui ont contribué à ces réalisations ;
- le personnel communal ;
- le Député Guy Geoffroy,
le Conseiller Général André Aubert,
les présidents et les bénévoles des associations,
les enseignants,
les gendarmes de la brigade de Coubert
représentée par son commandant le Major Roumeau,
les commerçants.

et adresse ses vœux à toute l'assemblée présente.



Le Maire en direct

RYTHMES SCOLAIRES

Nous avons, après concertation des parents d'élèves, et en accord avec les enseignants des deux écoles primaires, décidé du futur emploi du temps prenant en compte cette nouvelle directive modifiant considérablement les rythmes scolaires.



Les enfants auront donc école le mercredi matin de 9 h à 12 h, et les nouvelles activités périscolaires seront réparties chaque jour sur une heure trente, en alternant maternelle et élémentaire.

En clair :

- lundi : 9 h - 12 h / 14 h 15 h 30 / 15 h 30 - 17 h TAP
- mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Un travail est en cours pour définir le contenu de ce temps d'activité périscolaire avec, comme dans toutes les communes, une concertation des associations locales, sportives ou culturelles, ainsi que les enseignants volontaires.

Nous déciderons de l'organisation souhaitable de la cantine le mercredi.

Des activités pédagogiques complémentaires sont également décidées dans cette "réforme", mais sous la responsabilité de l'Education Nationale.

Pour respecter les règles de restriction lors de la campagne électorale, vous trouverez un extrait de "La lettre du Maire" du 26/11/2013, résumant parfaitement la position des Maires face à la Réforme des collectivités en cours (Editorial de Guy Sornan) : « Face aux Maires, le Premier Ministre Recule », « Est-ce un coup de théâtre ou une simple manœuvre? ». Lors de la séance d'ouverture du Congrès des Maires de France, le 19 novembre, Jean-Marc Ayrault a affirmé sa



confiance dans la commune et son soutien aux Maires. « L'école et la mairie sont les deux piliers de la République », a-t-il déclaré. Certes, mais tous les projets du gouvernement en cours contribuent à scier le pilier municipal, tels que la création forcée des métropoles, l'intercommunalité obligatoire, le retrait de l'urbanisme aux communes, la réforme des rythmes scolaires. Jean-Marc Ayrault se contredit : qui croire et comment s'y retrouver ?

Le Premier Ministre aurait-il entendu Jacques Pélissard, Président de l'association des maires de France ? Ce dernier a bien résumé le sentiment général : supprimer la commune serait une erreur stratégique.

« Pourquoi une telle méfiance à l'égard des Maires ? Il y a d'autres réformes à faire que de s'attaquer aux communes ! » a-t-il ajouté. Tout esprit de parti mis de côté, Jacques Pellissard a raison : l'intercommunalité ne fonctionne que si elle est librement consentie et non pas conçue par des technocrates des ministères comme un instrument de dilution des communes. L'audace et la modernité exigeraient de confier plus de responsabilité et plus de liberté d'expérimenter aux Maires, et pas le contraire. Les communes sont les mieux gérées de toutes les institutions publiques, celles qui rendent le plus de services au moindre coût, et les maires sont les plus populaires parmi tous les représentants du peuple ! Souhaitons que Jean-Marc Ayrault persuade le gouvernement d'abandonner tous ces projets fondés sur les contraintes, voués à l'échec par définition, et restaure la commune dans laquelle réside la force des peuples libres ! ».



Bienvenue sur le site officiel de la mairie de Grisy-Suisnes
Ça y est ! amis surfeurs, tapez sur votre clavier : www.grisy-suisnes.fr

Depuis l'automne les travaux suivants, programmés et annoncés, ont été réalisés :

- réfection de la partie de l'avenue des Hêtres à la résidence de l'Ormeau, non encore réalisée en enrobé ;

- réparation partielle de la chaussée de la rue des Vignes, opération de bouchage des trous et revêtement chemin des Noyers à Cordon.

A signaler que la mise en œuvre, fin octobre/début novembre, d'une nouvelle action visant à réparer les « nids de poule » sur certaines chaussées de circulation du territoire communal n'a pu être que très partiellement réalisée (seulement sur le centre du village) en raison des conditions météorologiques automnales peu propices.

Une mise à niveau de panneaux de signalisation le long des voiries reste d'actualité, ainsi que la réfection du marquage au sol.

A noter que les opérations de ramassage des feuilles mortes le long des voiries communales se prolongent cette année en raison d'un automne humide mais sans gelée jusqu'à ce début décembre, d'où la persistance du feuillage sur certains arbres.

Enfin, il est constaté que de nombreuses voies secondaires, chemins et sentiers communaux, subissent de plus en plus des déversements sauvages de végétaux, gravats et matériels divers (pneumatiques, pots de peinture, TV, informatique, lave-linge, bouteilles de gaz, matelas, meubles, livres...) : réserver l'accès de certaines parcelles aux seuls riverains et exploitants, par la mise en place de barrières, peut être une solution envisagée, mais elle ne peut être mise en œuvre partout.

En plus de la pollution environnementale, l'enlèvement incessant vers un centre spécialisé de ces décharges illicites se traduit par une dépense budgétaire communale sensible, même s'il est à souligner que des riverains agriculteurs participent solidairement à des enlèvements.

La prise de conscience par chacun du développement de ce phénomène est nécessaire et doit faire appel à notre responsabilité citoyenne.

Pour la Commission Voirie, André GRAND

Déclaration préalable

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non Opposition
077 217 13 00032	Mr CHAUVÉ Emmanuel	10 Rue du Maréchal Galliéni	Pose de deux fenêtres de toit	21/09/2013
077 217 13 00034	Mr KERNIN Yves	28 Rue du Maréchal Galliéni	Pose d'un portail	13/09/2013
077 217 13 00035	Mme LELCHAT Marie-Thérèse	1 Rue des Vignes	Ravalement des façades et du mur de clôture	20/09/2013
077 217 13 00036	Mr RANSON Robert	2 Allée des Bauges	Pose de deux fenêtres de toit	14/11/2013
077 217 13 00038	Mme FAUVEL-CACCIAMANI Agnès	36 Rue de Verdun	Edification d'une clôture	21/10/2013
077 217 13 00039	Mme ROBBA Thérèse	16 Rue Paul Doumer	Division en vue de construire	06/11/2013
077 217 13 00041	Mr PAIS PASSEIRA Sabino	2 Rue de la Libération	Pose de deux fenêtres de toit	28/11/2013
077 217 13 00043	Mr HOEPPE Michel	11 Rue Aimée Vibert	Création d'un garage	28/11/2013
077 217 13 00044	Mr THOMAS Claude	6 Rue Jean Nicot	Edification d'une clôture	02/12/2013
077 217 13 00045	Mme LE MORVAN Alexandrie	3 Rue de la République	Création d'une fenêtre de toit	06/12/2013
077 217 13 00046	Mr EMMANUELLI Paul-François	RD 319	Edification d'une clôture	18/11/2013
077 217 13 00048	Mr LAURENT Denis	1 RD 319	Installation de 10 panneaux photovoltaïques	28/11/2013
077 217 13 00053	Mr BERGER Alain	3 Bis Rue du Maréchal Joffre	Création d'un abri de jardin	13/12/2013

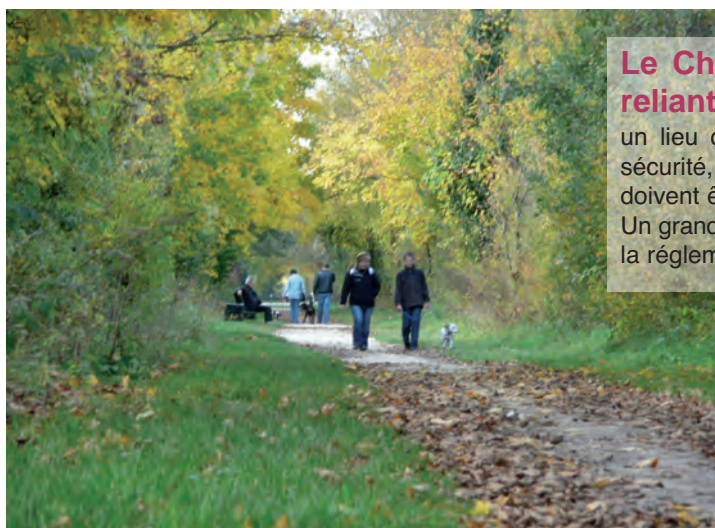


La Communauté de Communes des Gués de l'Yerres a le plaisir de vous présenter son premier événement culturel, en partenariat avec la Société des Amis de Jacques-Louis David : une exposition sur la présence du peintre David dans la Brie et sur la série d'œuvres réalisées par l'artiste contemporaine Thérèse Ampe-Jonas autour du Bara de David.

David (1748-1825), auteur notamment du Sacre de Napoléon, a en effet habité dans notre région, d'abord chez son beau-frère et sa belle-sœur au château de Saint-Ouen, à Favières-en-Brie, près de Tournan, puis dans la ferme de Marcoussis à Ozouër-le-Voulgis, qu'il a achetée en 1801, et que sa fille revendit en 1848 pour acheter une propriété à Soignolles. Le premier volet de cette exposition retrace ainsi la présence du peintre dans notre région. Quant aux œuvres de Thérèse Ampe-Jonas autour du Bara de David, certaines ont déjà été présentées à Tokyo et à Paris dans le cadre de la FIAC. C'est la première fois que l'artiste accepte de les présenter dans leur intégralité.

Cette exposition aura lieu les samedis et dimanches 8, 9, 15 et 16 février 2014, de 10 h à 18 h dans la salle polyvalente de la mairie de Grisy-Suisnes. Le samedi 15 février à 15 h dans l'ancienne gare de Coubert. Le public est invité à assister et participer à l'entretien entre le président de la Société des Amis de Jacques-Louis David et Thérèse Ampe-Jonas à propos du travail de celle-ci sur le Bara, ainsi qu'à la projection exceptionnelle du livre sonore conçu et réalisé par l'artiste.

Entrée libre à ces différentes manifestations.



Le Chemin des Roses, ancienne voie ferrée

reliant la Bastille à Verneuil-l'Etang est aujourd'hui un lieu de promenade public très prisé. Afin d'en assurer la sécurité, nous rappelons aux amis des chiens que ceux-ci doivent être impérativement tenus en laisse.

Un grand merci aux maîtres qui ne manqueront pas de respecter la réglementation pour la sécurité de tous.



Toute l'équipe de
GRISY SUISNES
AU GRE DES ROSES
vous souhaite une excellente
nouvelle année 2014.

Depuis son ouverture officielle le 21 juin 2013, le musée a rencontré un vif succès. Plus de 250 visiteurs de toute l'Ile-de-France n'ont pas hésité à venir jusque Grisy-Suisnes pour découvrir le passé prodigieux de notre village.

Alors, vous Grisyssois, qui résidez à deux pas de l'ancienne gare, soyez curieux et ne tardez pas à venir vous y plonger aussi. L'équipe se fera un plaisir de vous guider dans cette fabuleuse épopée : la naissance d'une rose à Grisy-Suisnes.

Le musée vous accueille tous les dimanches après-midi, et de plus, à partir de janvier 2014, suite à la demande de nombreux visiteurs, il vous sera ouvert de 14 h à 18 h, toujours au prix modique d'entrée de 3,00 € (dernière visite commentée à 17 h), gratuit pour les enfants en dessous de 15 ans !
Nous vous attendons nombreux !

Contact : Philippe CARTON (06 10 24 45 66)

Vie communale



BZZZ, BZZZ, Ohé, Ohé...

Coucou, c'est nous les petites abeilles de l'école maternelle « La Ruche ».

Nous avons recommencé à butiner, et après avoir fait un tour en forêt l'année dernière (thème de travail de l'école, pour 2012/2013), nous voici parties AU BORD DE LA MER ! (thème 2013/2014).

Et cette année, deux de nos maîtresses ont décidé d'emmener des moyens/grands dans une autre ruche pour 5 jours (classe de découverte MER à Talmont-St-Hilaire en Vendée), au mois de mai, autour de ce thème. Ce voyage est organisé par la Coopérative Scolaire, avec le soutien de la commune, de la communauté de communes, des parents, des collègues,...

Et voilà donc des petites abeilles devenues marins !!
Et vogue le navire...



Mme LAUDOU (Mandataire de la Coopérative Scolaire Maternelle)



La chorale de Noël

Comme d'habitude les élèves de maternelle ont chanté au Noël de la commune. Après les chants traditionnels, ils ont fini par « Le Petit Navire » qui illustre le thème de cette année : la mer.

Les spectateurs ont pu admirer les magnifiques chapeaux réalisés par les ATSEM.



Des nouveaux jeux pour l'école maternelle

L'école a investi dans du nouveau matériel éducatif et sportif : des légos géants pour la cour, un trampoline et un superbe panier de basket.

Toute l'école maternelle s'est mise à la pâtisserie : mendiants, sucettes, cakes au citron, sablés multicolores, brioches, carambars, chocolats.

Merci à tous pour votre participation, la vente a permis de récolter 200 €uros, reversés au téléthon.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations ainsi que les photos sur le blog de l'école :
<http://laruchegrisy.canalblog.com>





Comité des fêtes

Marché de Noël

Grisy-Suisnes n'a rien à envier aux communes environnantes.

En effet près de 50 exposants sont venus s'installer dans la salle des Sports pour la 4^{ème} édition de notre marché de Noël.

Tout y était représenté : décorations, bijoux, arts de la table, jouets, vins et spiritueux (à boire avec modération), confiseries. Les visiteurs, pour la plupart, sont repartis enchantés. La restauration a été assurée sur place par les membres du Comité.

Bon nombre des artisans et exposants présents nous ont promis de revenir l'an prochain.

Noël des enfants

Cette année encore, les enfants de la Maternelle ont fait le début du spectacle en reprenant quelques chants que les maitresses leur avaient appris. S'en sont suivies les facéties d'Alajongle, magicien, jongleur et farceur. Et puis bien évidemment l'arrivée du Père Noël, chargé de bonbons comme à son habitude. L'après-midi s'est terminée par le traditionnel goûter offert aux enfants de la commune.



LE COMITE DES FETES
DE GRISY-SUISNES
VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2014



ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS
Ce qui va changer

Votez :
un geste citoyen

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



ÉLECT
MUN

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MU

Les élections municipales et le suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune de résidence.

Si vous êtes ressortissant de l'étranger et que vous avez plus de 18 ans, vous pouvez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PRO

Dans le cas où vous ne seriez pas inscrit sur la liste électorale de votre commune, vous pouvez voter par procuration. Pour cela, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes dans une commune de plus de 100 habitants, vous pouvez voter par procuration. Cette personne votera à votre place aux élections municipales.

La procuration sera établie par la brigade de gendarmerie de votre commune ou de votre lieu de résidence.

Pour plus d'informations, consultez le site www.interieur.gouv.fr Rubrique Élections

ON LE MODE DE SCRUTIN CHANGE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections communales ont lieu au

et que vous êtes français, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

de l'Union européenne et que vous pouvez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune.

SECURISATION ?

Il n'est pas disponible lors d'un ou d'une autre vous pouvez faire établir une procuration par une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place.

pour une commune de 1 000 habitants ou plus, vous pouvez voter à votre place par un même bulletin de vote pour les élections communales et communautaires.

au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre lieu de travail.

Informations :

www.elections.gouv.fr
Élections



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

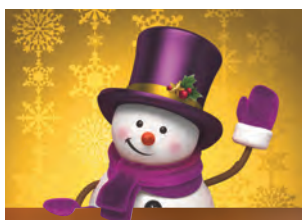
- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Election des conseillers communautaires



Dimanche 20 octobre

Déjeuner automnal et convivial, en ce dimanche d'octobre, au Centre Notre Dame-des-Roses. Après une visite du nouveau site, nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table. Les papilles des 110 participants ont apprécié la finesse des plats et chacun s'est plu à dire que tout était parfait.

Les convives ont pu apprécier l'ambiance musicale ainsi que les talents de fleuriste de Brigitte CARTON. Ambiance chaleureuse permettant de joyeuses retrouvailles.



Samedi 23 novembre / brocante des enfants

De nombreux parents attendaient avec impatience la brocante des enfants. Novembre est un mois important dans le budget des parents. Il faut nous envoyer la commande au Père Noël ! Nos chers Petits !!!!



Samedi 14 décembre

L'équipe du CCAS a distribué les chèques-cadeaux à nos anciens dans le village. Dans l'ensemble, nous avons reçu un bon accueil. Nous remercions Madame GALPIN qui, depuis plusieurs années a accepté avec beaucoup de gentillesse de recevoir les colis à la ferme.

*Les membres du Centre d'Action sociale
vous souhaitent
une bonne année 2014.*



Depuis sa création, notre Association « L'Arbre de Vie », apporte quotidiennement son aide aux personnes dans les gestes de la vie courante :

- Aide au ménage et/ou repassage
- Entretien du linge
- Aide aux repas
- Aide aux courses
- Aide au petit jardinage

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769

- Pour un handicap temporaire
- Maternité et naissance
- Accident de la vie
- Convalescence
- Perte d'autonomie

INSCRIPTION EN MAIRIE
01.64.05.96.99

Permanences :
lundi, mercredi et vendredi de 10 h 15 à 12 h
mardi de 14 h à 16 h

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter
au 01 64 05 96 99
Réduction d'impôt de 50%



Nous avons déjà abordé dans le bulletin d'automne la décision prise par le conseil municipal d'installer un système de vidéo-protection sur notre commune.

Si l'efficacité de la vidéo protection est largement avérée, elle est surtout utilisée en zone urbaine. Les délinquants migrent donc vers des zones

moins surveillées comme les zones rurales.

Ces zones rurales commencent elles aussi à s'équiper, encouragées par l'Etat.

Au vu de l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, des atteintes aux biens et des dégradations sur notre commune, un tel système aura, nous l'espérons, une action dissuasive sur le passage à l'acte et le cas échéant représentera un véritable atout pour l'identification des délinquants et la résolution des enquêtes par notre gendarmerie.

L'installation d'un système de vidéo protection est soumise à autorisation préfectorale. Le préfet doit contrôler, outre le respect des libertés individuelles et la conformité technique des installations, l'utilité du système par rapport à l'état de la délinquance et la « fragilité des lieux ».

Après un diagnostic de la situation sur zone avec la gendarmerie, une stratégie et une technologie ont été étudiées et notre dossier a été déposé en préfecture. Nous attendons une réponse pour les premières semaines de janvier 2014.

L'étude et le dimensionnement du dispositif de vidéo protection se sont inscrits dans le strict respect du code de la sécurité intérieure.

Chaque caméra répondra à des normes techniques suffisantes pour assurer une sélection limitée aux champs de vision qui n'interfèrent pas avec ceux qui relèvent du domaine privé. Le règlement d'accès aux images sera aussi restrictif et sécurisé que la loi le prévoit.

Une campagne d'information au public est prévue dès l'autorisation préfectorale obtenue.

L'ensemble de notre commune bénéficiera de cette protection avec une attention toute particulière au niveau des zones sensibles, des édifices communaux, des zones permettant une identification des délinquants et ceci en partenariat avec notre gendarmerie.

■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches



A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

« On peut juger de la grandeur d'une nation
par la façon dont les animaux y sont traités »

Gandhi

Animaux



RECONNUE D'INTERET GENERAL

Site : phoenixasso94.e-monsite.com

Tél.: 06 20 41 06 28

Chers amis des animaux,

Les petits protégés de l'association PHOENIX vous remercient de votre générosité.

Grâce à vos dons, nombre d'entre eux issus de la rue, de la fourrière, retirés à leur maître pour mauvais traitement ou simplement abandonnés ont pu être recueillis par l'association, soignés, nourris puis placés dans des familles aimantes qui prendront soin d'eux avec amour pour le reste de leur vie... Souhaitons leur bonheur, affection et santé pour de très longues années.

Nous remercions du fond du cœur ces familles, ainsi que les bonnes volontés qui nous apportent régulièrement de la nourriture.

Croyez bien que le moindre euro versé à l'association est utilisé soit chez notre vétérinaire, en soins, chirurgie ou médicaments divers, soit pour l'achat de nourriture de qualité afin de permettre à ces petits êtres en souffrance de retrouver la santé et la joie de vivre.

Malheureusement nombre d'animaux désespérés, abandonnés, malades ou blessés attendent encore d'être secourus car notre détermination n'a d'égal que les faibles moyens financiers dont nous disposons.

C'est pourquoi votre générosité a tellement d'importance pour nous, et pour eux, car sans votre aide notre mission serait inéluctablement vouée à l'échec.

Carine et tous les membres de l'association Phoenix.

Tél.: 06 23 77 38 58



BILAN 2013

Uniquement sur Grisy / Suisnes / Cordon

39 captures de chats et chatons (en augmentation par rapport à 2012) dont 28 à qui nous avons trouvé une famille. 5 chatons accueillis au refuge de la Fondation Brigitte Bardot, faute de famille d'accueil... Seulement 4 chats adultes relâchés sur leur lieu de vie après "remise en état" et bien sûr, stérilisation.

2 chatons décédés malgré des soins coûteux et des efforts de plusieurs semaines.

Merci à toutes les personnes qui se sont investis pour ces sauvetages, leur soutien précieux nous encourage à continuer notre action afin de stopper la prolifération des chats errants sur notre commune.

Tous nos petits poilus se joignent à l'équipe des bénévoles de l'association PHOENIX pour vous remercier du fond du cœur pour votre aide généreuse, et vous souhaitent santé, bonheur et amour auprès de vos compagnons à quatre pattes.

PHOENIX

Association loi 1901

Siège social : 4, rue Ernest Chaussou - Domaine de Santeny - 94440 SANTENY

Tél. : 06 20 41 06 28 ou 01 45 94 87 51

BULLETIN D'ADHESION / DE SOUTIEN (à retourner à l'adresse ci-dessus)

Je soussigné(e) Mme Mlle Mr _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ E-mail _____

Je ne désire pas adhérer mais apporter mon soutien à l'association : dons libres _____

Je désire adhérer à l'association : adhésion 10 euros + dons libres éventuels _____

Au titre de mon adhésion, je désire / je ne désire pas être convoqué(e) à l'assemblée générale annuelle.

Ci-joint mon règlement d'un montant de _____ euros, en espèces / chèque à l'ordre de PHOENIX,

(merci de préciser le numéro de chèque et la banque : _____)

Date _____ Signature _____

Déclaration faite à la préfecture du Val-de-Marne le 11 janvier 2008 sous le numéro WALDEC : W941004016

Pour les versements de dons, vous recevrez un reçu annuel, qui vous permettra de bénéficier de déductions fiscales dans les limites légales.

Loi informatique et Libertés : Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à : PHOENIX - 4, rue Ernest Chaussou - 94440 SANTENY.

Confidentialité : en remplissant notre formulaire, vous nous transmettez des informations que seule l'association PHOENIX utilise dans le cadre de sa mission. Les informations personnelles ne sont ni vendues, ni commercialisées ni cédées à des tiers.

Seine-et-Marne

LE PARISIEN

BRIE - LIEUSAIN - OZOIR Elle cherche

des familles d'accueil et un refuge avec terrain

Son association sauve les chats errants



Grisy-Suisnes, jeudi. Carine est bénévole pour l'association Phoenix. Elle accueille chez elle plus de dix chats. (LP/ML)

Quand la vétérinaire lui a annoncé mercredi qu'il n'y avait plus grand-chose à faire pour sauver son chaton, le visage de Catherine Da Cruz s'est décomposé. Présidente de l'association Phoenix, spécialisée dans le sauvetage des chats errants en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne, elle se dévoue au quotidien pour les félins, et la mort de chacun d'eux est une terrible douleur. Mais aujourd'hui, c'est à son tour de demander de l'aide.

Le week-end dédié à l'adoption

« Nous cherchons des familles d'accueil pour nos chats, des familles d'adoption. D'ailleurs, un week-end d'adoption est organisé aujourd'hui et demain. Nous manquons de place. Rien que chez moi, j'ai entre 60 et 80 chats selon les périodes », explique cette enseignante, qui consacre toutes ses vacances aux félins.

L'association lutte contre la prolifération des chats errants, recueille les matous « abandonnés, trouvés, frappés, sortis de la fourrière ou retirés de leurs maîtres pour mauvais traitement puis les stérilise et les tatoue », détaille Carine Lopes. Cette bénévole héberge plus de 10 chats dans sa maison de Grisy-Suisnes, dont un gros matou blanc amputé d'une patte et un chaton qui est en train de perdre un œil.



Son rayon d'action se situe autour de Brie-Comte-Robert, Combs, Lieusaint, Ozoir, Grisy-Suisnes, Evry-Grégy, Coubert, Solers, Chevry-Cossigny, Soignolles-en-Brie (dont le maire a adopté l'un de ses chats), Lésigny, Férolles-Attilly, Guignes, Chaumes-en-Brie et Yèbles. Mais aussi des villes du Val-de-Marne : Santeny, Marolles, Villecresnes, Saint-Maur, Créteil, Boissy-Saint-Léger... Une fois stérilisé et tatoué, l'animal est adopté ou relâché dans son milieu naturel, où les bénévoles continuent de le nourrir chaque jour.

Aujourd'hui, l'association cherche un local à transformer en refuge, avec un terrain pour les chats non adoptables ou placés en quarantaine. « Et nous avons besoin d'aide financière, ajoute Catherine Da Cruz. Nous ne recevons aucune subvention alors que nous dépensons en moyenne 8 000 € par mois rien qu'en frais de vétérinaires. » M.L.
Journées d'adoption aujourd'hui et demain, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures au magasin Côté Nature, 1, rue de la Libération, à Santeny (Val-de-Marne). Contact : 06.20.41.06.28, sur Facebook et <http://phoenixasso94.e-monsite.fr>.

A LIRE...



Pour les promenades, soins, ou garde de vos animaux domestiques, vous pouvez vous adresser sur Grisy-Suisnes :

à Flora Brath : 06 58 14 52 79



19 Naissances en 2013

Liste des enfants dont les parents ont autorisé la publication :

11/02/13 GROSSEMY Léonie	07/08/13 SARRASIN Maélie
05/04/13 LANDREAU Lila	05/10/13 RIDET Elisa
15/05/13 BEGOC Kéryan	20/12/13 GÉLY Vadim
06/08/13 UROSEVIC Tijana	20/12/13 LECLERCQ DA SILVA CANTO Katalina
07/08/13 LONGUET Elyas	

10 Mariages en 2013



02/03/13 POLIMENI Silvia - GRAVOT Gérard
 16/03/13 OCHOCKI Laëtitia - PAPON Yohan
 30/03/13 COUROAU Sandrine - MEUZERET Philippe
 13/04/13 BOIVIN Cyndie - GUILLONET Pierre
 18/05/13 MERCIER Maïwenn - GENIBREL Guillaume
 25/05/13 CHANUSSOT Lucile - KERNIN Yves
 08/06/13 MEZZAROBBA Magaly - HUBERT Gaël
 22/06/13 SOUBIRAN Isabelle - TOUKA Serge
 03/08/13 DORKELD Virginie - BOUCHET James
 14/09/13 PERE Françoise - DERY Michel

NOCES D'OR

19/10/13 OLIVIER Liliane - DURAND Roger

13 Décès en 2013



31/03/12 GOOSSENS Pierre
 19/02/13 LEFEBVRE Michel, André, Roger
 01/03/13 HOFFMANN Elvys
 24/03/13 JOUAS Pascale, Jeannine, Louise, Olive épouse HUBERT
 31/03/13 MANU Henri
 07/04/13 GRÉVIN Jacques, Maurice
 21/04/13 COCHET Gabriel, Jean, André
 31/05/13 LE MORVAN Jacques
 24/06/13 ROGER Georges, Paul, Henri
 28/07/13 RÉMY Emilienne, Valérie veuve GÉRARD
 28/07/13 KINZINGER Etienne, Marcel
 03/08/13 RAGOT Claude, Bernard
 25/08/13 DONATI Eric, Robert, Léon
 28/11/13 AÏSSA Driss

Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc
 77170 Brie Comte Robert

TÉL. : 01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



● **ACHATS** ● **VENTES** ● **LOCATIONS**

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

Magasin
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS

VENTE BOIS de CHAUFFAGE



Olivier Mohr

2, rue du Clos Baccara
77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01 64 05 98 74
Portable : 06 09 80 14 03

Le Cellier de Brie

Vins Fins
Vins en Urac



Champagne
Alcools

Livraison à domicile

A votre disposition :

VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE* à partir de 1929
Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 60 18 99 78

E-mail : soredec@wanadoo.fr

- Rejoignez nous sur Face Book -

Consommer avec modération

TABAC des ROSES de GRISY

Place de la Mairie

Tél.: 01 60 60 52 83 - Fax : 01 64 05 55 99



NOUVEAUX HORAIRES

OUVERTURE

Du lundi au jeudi

de 7h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Samedi

de 8h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Dimanche matin de 9h00 à 12h30

FERMÉ LE VENDREDI MATIN



CLC'SECRET@RIAT

Claude LAURENT-CRAMER

Secrétaire indépendante



06.79.56.23.87

contact@clcsecretariat.fr
www.clcsecretariat.fr

Prestations de qualité
Confidentialité assurée
TVA non applicable, art. 293B du CGI
Pas de charges salariales

S-Style Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles..

www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

LE SALON

Conseil en Image

**MASCULIN
FÉMININ**

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans
- 20%

Carine, et toute son équipe
vous remercient de votre confiance,
et de votre fidélité, et souhaitent
que votre nouvelle année soit "Belle" !!

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être

**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz) - PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE**

Saint Valentin
14 février 2014

OFFREZ OU FAITES VOUS OFFRIR

- * Forfait coiffage (cheveux courts) + maquillage : 49 €
- * Forfait coiffage (cheveux courts) + manucure avec pose de vernis : 59 €
- * Forfait coiffage (chev. courts) + maquillage + manucure avec pose de vernis : 88 €
- * Forfait maquillage + manucure + pose de vernis : 68 €
- * Pour un regard irrésistible pensez aussi à une extension de cils : 85 € - 75 €



NOUVEAUTES

Vernis semi permanent (durée 40 mn) : 39 € - 35 €
Cours de maquillage (durée 1h) : 51 € - 46 €
Pose de faux cils (durée 40 mn) : 85 € - 75 €

Une idée originale "Les enveloppes cadeaux"

- * Forfait "DÉCOUVERTE" (durée 45 mn)
nettoyage de peau + épilation sourcils ou pose vernis : 57 € 45 €
- * Forfait "REMISE EN FORME" (durée 1 h)
nettoyage de peau + massage du dos : 78 € 68 €
- * Forfait "BEAUTE DES ONGLES" (durée 1 h 30)
manucure complète + beauté des pieds + pose de vernis : 90 € 78 €
- * Forfait "DETENTE" (durée 1 h 30)
Réflexologie plantaire + massage dos : 88 € 76 €
- * Forfait "PEAU DE VELOURS" (durée 1 h 30) :
Gommage corporel + massage Californien : 104 € 90 €
- * Forfait "BIEN ETRE" (durée 2 h 15) :
Soin visage + épilation sourcils + massage Californien : 136 € 118 €
- * Forfait "RELAXATION PROFONDE" (durée 2 h) :
Massage relaxant + soin visage aux Pierres chaudes : 148 € 128 €
- * Forfait "COCOONING" (durée 3 h) :
Soin visage + épilation sourcils + Gommage corporel + massage Californien : 175 € 152 €



**Une idée originale offrez ou faites-vous offrir
"Nos enveloppes cadeaux"
Tous nos services à partir de 25 euros**

**Une idée originale à offrir en toutes occasions !
(Anniversaire, fête,...)**

**MES PREMIERS SOINS SPA
(pour les enfants de 8 à 15 ans)**

- * **Mon 1^{er} massage** (30 mn) : 37 €
Dos, bras, mains, cuir chevelu
- * **Ma 1^{ère} beauté des mains** (20 mn) : 21 €
Massage + limage + pose de vernis
- * **Ma 1^{ère} beauté des pieds** (20 mn) : 21 €
Massage + limage + pose de vernis
- * **Mes 1^{ers} gestes beauté** (25 mn) : 34 €
Gommage + masque + modelage et hydratation du visage
- * **Ma journée de rêve** (2 h) : 99 €
Shampooing + soins + coiffage + beauté mains et pieds
+ vernis + soin visage + massage du dos

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

JOYEUX SERVICES

*Vous souhaitez faire entretenir
votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons
nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09
Mobile : 06 74 69 95 52

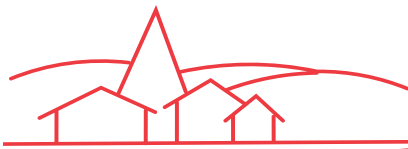
**Les Serres
de
Villemin**

PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot

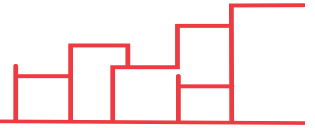
Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :
MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

**Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience**



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages



*Transport public routier
de personnes*



**TAXI
DU
BEFFROI**

Taxi agréé CPAM

3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. : 01 64 05 96 35 - Fax : 01 64 05 98 50



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**

Associations



BIBLIOTHÈQUE « MILLE PAGES »

Portail multimédia en libre service gratuit pour tous les Grisyssoliens inscrits à la bibliothèque MILLE PAGES !

Grâce à votre adhésion à la bibliothèque Mille Pages (gratuit pour les -16 ans ou 6€ par an au delà), vous pouvez désormais accéder à toute la richesse du fond multimédia de la Médiathèque Départementale du 77.

Soutien scolaire

Vous souhaitez que votre enfant apprenne, révise ou s'évalue. Programme complet de soutien scolaire avec l'ensemble des matières du CP à la Terminale.

Apprentissage des langues étrangères

Vous souhaitez apprendre le russe ou le suédois, ou encore perfectionner votre anglais pour le travail ou pour les vacances ?

Cinéma et Documentaires

Films d'action, comédies, cours-métrages, documentaires sur l'astronomie, l'histoire ou les beaux arts, dessins animés ou le dernier prix du festival de Cannes, vous trouverez de quoi satisfaire votre regard curieux.

Musique en streaming et Radios

Que vous soyez fan de Mozart, AC/DC, Will I Am ou Stromae, constituez votre playlist ou écoutez les radios constituées par la Médiathèque départementale. (Electro, Pop-Rock, Rnb Soul, Variétés Françaises)

EBooks

Envie de lire de la poésie, du théâtre ou de la fantasy, un guide pratique (tourisme, santé, travail) ou un roman.

Auto-formation Bureautique

Vous rencontrez des difficultés à maîtriser les logiciels de bureautique ? Pas de problèmes, devenez rapidement un expert de Windows, Excel, Word ou encore PowerPoint.

En bref, quel que soit votre centre d'intérêt ou votre passion, rendez-vous sur :

<http://mediatheque77.fr/medialib77>

Une seule condition : posséder un numéro d'adhérent à la bibliothèque Mille Pages (nécessaire pour l'inscription sur Medialib). Renseignements au 01 64 05 98 82 aux horaires de permanence.

Animations à la bibliothèque :

Comme toujours les contes de Noël ont remporté un vif succès auprès des enfants le vendredi 20 décembre. Les prochaines animations auront lieu les mercredis avant chaque période de vacances scolaires, soit le 12/02/14, le 9/04/14 et le 25/06/14.

Lecture aux tout-petits :

Rendez-vous tous les derniers vendredis de chaque mois, de 17 h 15 à 18 h.

Toute l'équipe MILLE PAGES vous souhaite une excellente nouvelle année de lecture, et tient à remercier Catherine pour les décorations réalisées tout au long de l'année dans les vitrines de la bibliothèque, et tout particulièrement celles de Noël qui ont enchanté les enfants. Merci à Marylène pour les branchages. Merci également à Nicole pour son aide précieuse lors des animations.



Pour nous contacter, ou si vous désirez recevoir notre lettre d'information : à l'accueil ou par téléphone (01 64 05 98 82) aux heures d'ouverture mercredi et samedi de 15 h à 17 h et vendredi de 18 h à 19 h 30. ou par mail : bib.grisysuisnes@laposte.net



UNION MUSICALE
DE GRISY HARMONIE
DES GUES DE L'YERRES

Pour nous Contacter :

Union musicale de Grisy
union.musicale.grisy@gmail.com
Tél. : 06 83 20 14 37

SLC Ecole de musique de Coubert
ecolemusiquedecoubert@orange.fr
Tél. : 06 64 06 73 46 / 01 64 06 67 00

BONNE ANNEE 2014

Tous les musiciens vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous invitent à les rejoindre sur les rangs de l'Harmonie des Gués de l'Yerres lors des répétitions tous les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00, à la gare de Coubert (maison des associations) et lors des concerts et prestations tout au long de l'année.

Cotisation annuelle :

- musicien : 10 €uros
- famille de musiciens : 15 €uros

Associations

C'est par une très belle journée ensoleillée que nous avons commémoré le 95^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Guerre 1914/1918.

Après une bénédiction à Notre-Dame-des-Roses, nous nous sommes rendus en cortège au cimetière, afin d'honorer tous les soldats morts pour la France. De retour au monument aux morts, accompagnés de l'harmonie et de nombreuses personnes, nous avons rendu hommage à tous les morts de toutes les guerres. Après la cérémonie, M. le Maire Jean-Marc CHANUSSOT a remis à notre jeune porte-drapeau Guillaume BENETON le diplôme de porte-drapeau pour ses 6 années de fidélité aux cérémonies.



**Les Cérémonies
du 11 novembre 2013
à GRISY-SUISNES**



de COUBERT, les membres du Conseil Municipal, les présidents d'associations, les directrices des écoles, les membres de l'harmonie, ainsi que toutes les personnes présentes. Le vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé ces cérémonies. Un banquet a réuni 80 convives dans la salle culturelle de Notre-Dame-des-Roses. Je remercie tous les participants.

Le Président, J. BRAHAM



2014 est là !

Le Tennis club organise des stages pour les jeunes pendant les 2 semaines de vacances de Noël.
(Contact Fabien TIMBERT 06.88.94.52.69)

Pour bien démarrer l'année 2014, le Tennis club vous a invité à partager la Galette des Rois dimanche 12 janvier au gymnase, des animations pour jeunes et adultes étaient suivies de la Galette des Rois !

L'ensemble du bureau et l'équipe pédagogique se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes et une bonne et heureuse année 2014.

Toute l'année, le Tennis Club de Grisy-Suisnes propose :

- des leçons collectives pour enfants de 5 à 14 ans ;
- des stages pendant les vacances scolaires ;
- des rassemblements, tournois et compétitions pour jeunes et adultes ;
- des leçons collectives en soirée pour adultes, y compris débutants ;
- des animations.



**Des questions ?
Contacter**

**Fabien Timbert : 06.88.94.52.69
ou Patrick Pommerell : 01 60 62 71 37
06 09 11 04 92**

Associations



JE BOUGE,
TU BOUGES,
NOUS BOUGEONS,
AVEC **GRISY-GYM** !!!!



**Nouvelle année, bonnes résolutions
on se met à faire du SPORT !**

Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre, alors nous vous attendons dans le dojo les lundis et jeudis de 19 h à 20 h. Vous pouvez vous inscrire pour un cours ou deux par semaine, pour tout renseignement, contacter :
CLAUDIE 06.78.32.16.75
ou MARTINE 06.73.15.10.40

NOUVEAU..... NOUVEAU..... NOUVEAU.....

Pour vous Messieurs, Éric vous propose des cours variés tous les lundis de 20 h à 21 h dans le dojo.
Il n'est jamais trop tard pour commencer.
Éric 06.60.21.29.09

Nous vous souhaitons une excellente année sportive.

Club 3^{ème} âge de Grisy-Suisnes

Le club accueille actuellement 74 adhérents dont 30 sont inscrits à la gym douce et 21 au cours informatique.

Le mercredi après-midi de 14 h à 18 h (13 h 30 à 17 h 30 en hiver) les adhérents qui le désirent viennent dans le local participer à des activités ludiques : tarot, rami, belote, triomino, scrabble....

Un goûter est servi vers 16 h pour une participation de 1 € en complément de la cotisation annuelle de 15 € qui permet aussi de participer à des repas et des sorties récréatives.

La section informatique fonctionne dans la même salle chaque mardi après-midi de 14 h à 18 h (sauf pendant les vacances scolaires).

La gym douce continue dans le dojo les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30.

Le repas de Noël, qui s'est déroulé le mardi 10 décembre a rassemblé 61 personnes dans la salle Madame Hégot. L'ambiance était chaleureuse et le menu excellent.

La prochaine sortie est prévue le jeudi 20 février 2014 au cirque d'hiver à Paris

Vous pouvez prendre contact avec les responsables des groupes

- Le club : André LEMAÎTRE : 06 78 82 61 89
- L'informatique : Jean-Pierre PLAUT : 01 64 05 95 05
- La gym douce : Rose Donati : 01 64 05 91 61



Associations

**JUDO
CLUB**



Un début de saison riche en rencontres.

La compétition élite a ouvert le bal durant lequel Alexandre Gimenez en cadet s'est classé 3^{ème}. Il s'est rendu également à un challenge national à Troyes. Pour les minimes, Nicolas Mallet s'est positionné 3^{ème} aux élites pour la seconde année consécutive. Nos judokas minimes ont enchaîné avec le Championnat de Seine et Marne par équipe, puis le challenge de Pontault-Combault.

Afin de leur permettre de rencontrer d'autres judokas, ils ont la possibilité de se rendre au « regroupement de minimes », stage d'une journée une fois par trimestre organisé par la ligue de Seine-et-Marne de judo où ils abordent des notions de techniques mais également de l'arbitrage, des katas ou l'organisation d'une compétition. Nous avons également été invités, de minimes à séniors, par le Judo Club de Mennecey le vendredi 13 décembre pour un entraînement en commun, rencontre propice à de riches échanges. Nous attendons leur venue en ce début d'année 2014.

Nos plus jeunes, poussins et poussinets, se sont rendus dès le mois d'octobre à Coupvray pour un grand inter-club. Noé Joly, 2^{ème}, Quentin Gimenez, 1^{er}, Mathis Gotti, 3^{ème} et Loric Legrand, 4^{ème} ont représenté notre club. C'est en plus grand nombre qu'ils ont combattu à l'inter-club de Servon le 1er décembre. Nous débuterons la nouvelle année avec un entraînement en commun avec leurs parents dès le vendredi

10 janvier 2014 sans oublier notre inter-club annuel « Les Coupes de Grisy-Suisnes » le samedi 1er février 2014 pour lequel nous invitons une dizaine de clubs de Seine-et-Marne.

Nous vous attendons nombreux pour les encourager !



L'équipe du Judo Club de Grisy-Suisnes

ECOLE DE MUSIQUE

“ LA BOITE A MUSIQUE ”

Voici quelques éléments concernant les événements à venir de l'école de musique de Chevry-Cossigny (EMC2)

Samedi 1^{er} février - 19 h Concert Jazz'n Pop, à la Marmite. Le concert Jazz'n Pop mettra à l'honneur, comme chaque année, le travail des différents ateliers de l'école de musique. Toujours dans une ambiance très conviviale, le public pourra se restaurer avec des crêpes et du cidre. Entrée libre.

Vendredi 7 mars - 20 h 30 Concert des professeurs, à la Marmite. Ce concert, d'une grande qualité, est toujours un des événements très attendus. Les musiciens interpréteront un répertoire varié, classique et moderne. Pour la première fois, cette année, ils présenteront des compositions personnelles qu'ils livreront au public. De plus, il faudra s'attendre à la venue de quelques invités surprise !

Entrée : adulte 10 € et jusqu'à 18 ans 5 €.

nouvelle année c'est karaté!

Le Club de KARATE à GRISY est OUVERT

BABIES : mercredi

ENFANTS : lundi / mercredi

ADOS : lundi / mercredi

ADULTES : lundi / mercredi

SENIORS : lundi / mercredi

Professeur Diplômé d'Etat, BEES 2^{ème} Degré
Ceinture Noire 4^{ème} DAN

RENSEIGNEMENTS COURS :

Eric : 06 60 21 29 09

ckdagrisysuisnes@orange.fr

Club Associatif Karaté Shotokan

Discipline Physique - Associé Self Défense

VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !



PEDIBUS en cours de mise en place.

(possibilité de récupérer les enfants à la sortie de l'école)

le club de karaté de Grisy-Suisnes souhaite tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Associations



Toute l'année, et pour votre plus grand plaisir, l'association **SALSENIO** va à la recherche de nouveaux talents mais aussi de professeurs reconnus mondialement afin de vous faire découvrir, ou redécouvrir, de nouvelles danses, de nouveaux horizons, sans complexes, dans la simplicité, la convivialité et la bonne humeur, que vous soyez

débutants ou confirmés. C'est dans cet état d'esprit que se sont déroulés nos stages pour débuter en beauté cette saison 2013-2014.

Le 17 novembre 2013, l'association SALSENIO a eu le plaisir d'accueillir Sébastien et Audrey, professeurs de bachata « Moderne ».

Le stage a recueilli pas moins de quarante personnes venues de toute l'Île-de-France, ce qui a permis à l'association de faire un carton plein pour cet événement.

Notre chère SISSI a, quant à elle, fait « sauter les plombs » de la salle polyvalente le samedi 14 décembre avec ses stages de ZUMBA pour enfants et adultes. Pour celles qui ont loupé le coche, notez nos prochains rendez-vous « ZUMBA NIGHT » : le samedi 29 mars et le samedi 5 juillet 2014, (de 19 h à 19 h 45 pour les 5-15 ans et de 20 h à 22 h pour les 16-80 ans). Les boissons sont et seront toujours gratuites et à volonté !



Enfin, le dimanche 15 décembre, Minh et Nadia nous ont éblouis grâce à la volupté, au raffinement et à la technique de leur Bachata « Fusion », un mélange de bachata moderne, dominicaine et sensuelle.

Le samedi 29 mars 2014, ne ratez pas notre stage de KIZOMBA « débutants » avec Sissi & Chad, à la salle polyvalente, de 17 h à 19 h.



Toutes les photos et les vidéos de nos cours et de nos stages sont disponibles sur notre page Facebook « Asso SALSENIO ». Nous vous invitons à rejoindre notre groupe afin de vous tenir informés de tous nos événements et/ou de contacter Claudia au 06 22 86 03 24 pour tout renseignement complémentaire.



Associations



Le club de Football Alliance de la Brie

vous souhaite une excellente année 2014 pleine de réussites, et est heureux de vous présenter une partie de ses équipes à travers ce calendrier.

De nouvelles catégories vous seront proposées à la rentrée de septembre avec une équipe de + de 45 ans, une équipe séniors, et d'autres catégories jeunes à partir de 5 ans.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Yves FELIX au 06.98.90.24.09

2014

ALLIANCE de la BRIE FC

2014



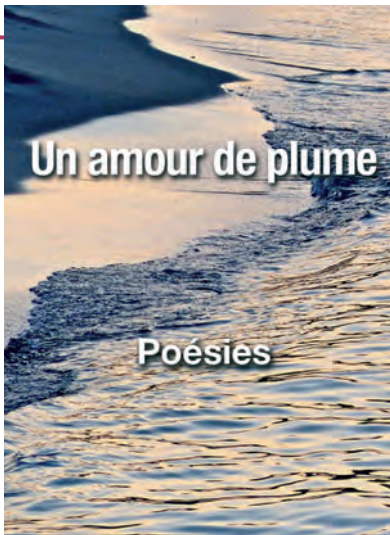
Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, DOM, TOM.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

ARPACOM - arpacom@sf.fr - Tél. : 06 47 03 06 57

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M Jour de l'An	1 S Eta	1 S Aubin	1 M Hugues	1 J Fête du travail	1 D Justin	1 M Thierry	1 V Alphonse	1 L Gilles	1 M Th. de l' E. Jésus	1 S Toussaint	1 L Florencia
2 J Bastie	2 D Chandeleur	2 D Grands - Mères	2 M Sandrine	2 V Boris	2 L Blandine	2 M Martinien	2 S Julien - Eymard	2 M Ingrid	2 J Léger	2 D Défunts	2 M Viviane
3 V Geneviève	3 L Blaise	3 L Guénolé	3 J Richard	3 S Philippe-Jacques	3 M Kevin	3 J Thomas	3 D Lydie	3 M Grégoire	3 V Gerant	3 L Hubert	3 M Fr-Xavier
4 S Odion	4 M Vénus	4 M Casimir	4 J Sidore	4 D Sylvain	4 M Clotilde	4 V Florent	4 L J.-M. Yvaney	4 J Rosalie	4 S Fr d'Assise	4 M Charles	4 J Barbara
5 D Edouard	5 M Agathe	5 M Olive	5 S Iéna	5 L Justin	5 J Igor	5 S Antoine	5 M Abel	5 V Ralisa	5 D Fleur	5 M Sylvie	5 V Gérard
6 L Epiphany	6 J Gaston	6 J Colette	6 D Marcellin	6 M Prudence	6 V Norbert	6 D Mariette	6 M Transfiguration	6 S Bertrand	6 L Bruno	6 J Léonard	6 S Nicolas
7 M Raymond	7 V Eugénie	7 V Félicité	7 L J.-B. de la Salle	7 M Gisèle	7 S Gilbert	7 L Raoul	7 J Gaëtan	7 D Reine	7 M Serge	7 V Carine	7 D Ambroise
8 M Lucien	8 S Jacqueline	8 S Jean de Dieu	8 M Julie	8 J Armistice 1945	8 D Pentecôte	8 M Thibault	8 V Dominique	8 L Nativité N.-D.	8 M Pélage	8 S Geoffroy	8 L Im. Conception
9 J Aïx	9 D Apolline	9 D Françoise	9 M Gautier	9 V Paçoïme	9 L L. de Pentecôte	9 M Amandine	9 S Amour	9 M Alain	9 J Denis	9 D Théodore	9 M Pierre-Fourier
10 V Guillaume	10 L Arnaud	10 L Vivien	10 J Fulbert	10 S Solange	10 M Landry	10 J Ulrich	10 D Laurent	10 M Inès	10 V Ghislain	10 L Léon	10 M Romaric
11 S Pauline	11 M ND de Lourdes	11 M Rosine	11 V Stanislas	11 D Estelle	11 M Barnabé	11 V Benoît	11 L Claire	11 J Adélaïde	11 S Fim	11 M Amélie 1918	11 J Daniel
12 D Tatiana	12 M Fêtr	12 M Justine	12 S Jules	12 L Achille	12 J Guy	12 S Olivier	12 M Clarise	12 V Apollinaire	12 D Wilfrid	12 M Christian	12 V Corentin
13 L Yvette	13 J Béatrice	13 J Rodrigue	13 D Ida/Rameaux	13 M Roland, Maël	13 V Antoine de P.	13 D Henri, Joel	13 M Hippolyte	13 S Aimé	13 L Gérard	13 J Bricie	13 S Lucie
14 M Nina	14 V Valentin	14 V Mathilde	14 L Maxime	14 M Mathias	14 S Elisée	14 L Fête Nationale	14 J Evarad	14 D La Sainte Croix	14 M Juste	14 V Sidonie	14 D Odile
15 M Rémi	15 S Claude	15 S Louise	15 M Pateme	15 J Denise	15 D Fête des Pères	15 M Donald	15 V Assomption	15 L Roland	15 M Thér. d'Avila	15 S Albert	15 L Ninon
16 J Marcel	16 D Julienne	16 D Bénédicte	16 M Benoît-Joseph	16 V Honoré	16 L J.-F. Régis	16 M N.D. M. Carmel	16 S Arnel	16 M Edith	16 J Edwige	16 D Marguerite	16 M Alice
17 V Roseline	17 L Alexis	17 L Patrice	17 J Anicet	17 S Pascal	17 M Hervé	17 J Charlotte	17 D Hyacinthe	17 M Renaud	17 V Baudouin	17 L Elisabeth	17 M Gaël
18 S Prisca	18 M Berradette	18 M Cyrille	18 V Parfait	18 D Eric	18 M Miroslav	18 V Frédéric	18 L Hélène	18 J Nadège	18 S Luc	18 M Aude	18 J Gaudin
19 D Marilus	19 M Gabin	19 M Joseph	19 S Emma	19 L Yves	19 J Renaud	19 S Andree	19 M Jean - Eudes	19 V Emilie	19 D Rank	19 M Tangy	19 V Urbain
20 L Sébastien	20 J Aimée	20 J Printemps	20 D Piquas	20 M Bernardin	20 V Silvine	20 D Marina	20 M Bernard	20 S Davy	20 L Adeline	20 M J Edmond	20 S Théophile
21 M Agrès	21 V Pierre-Damien	21 V Clémence	21 L L. de Piquas	21 M Constantin	21 S Elé	21 L Victor	21 J Christophe	21 D Automne	21 M Céline	21 V Marie	21 D Hiver
22 M Vincent	22 S Isabelle	22 S Léa	22 M Alexandre	22 J Emile	22 D Alban	22 M M - Madeleine	22 V Fabrice	22 L Maurice	22 M Elodie	22 S Cécile	22 L Fre - Xavière
23 J Barnard	23 D Lazare	23 D Victorien	23 M Georges	23 V Didier	23 L Audrey	23 M Brigitte	23 S Rose de Lima	23 M Constant	23 J J. de Capistran	23 D Clément	23 M Armand
24 V Fr. de Sales	24 L Modeste	24 L Cath. de Suède	24 J Fidèle	24 S Donatien	24 M Jean - Baptiste	24 J Christine	24 D Barthélémy	24 M Théo	24 V Florentin	24 L Flora	24 M Adèle
25 S Corv. S. Paul	25 M Roméo	25 M Annonciation	25 V Marc	25 D F. des Mères	25 M Prosper	25 V Jacques	25 L Louis	25 J Henriette	25 S Grépin	25 M Catherine	25 J Noël
26 D Pascale	26 M Nestor	26 M Luce	26 S Jida	26 L Bléanger	26 J Antoinette	26 S Anne, Joachim	26 M Natacha	26 V Côte, Damien	26 D Dimitri	26 M Delphine	26 V Eléonore
27 L Angèle	27 J Honorine	27 J Habib	27 D Zita	27 M Augustin	27 V Fernand	27 D Nathalie	27 M Monique	27 S Vincent de Paul	27 L Emeline	27 J Séverin	27 S Jean
28 M Th. d'Aquin	28 V Romain	28 V Gontran	28 L Valérie	28 M Germain	28 S Irénée	28 L Samson	28 J Augustin	28 D Venceslas	28 M Simon, Jude	28 V J. de la Marche	28 D Innocents
29 M Glidas	29 S Gwladis	29 M Cath. de Sienne	29 M Cath. de Sienne	29 J Ascension	29 D Pierre, Paul	29 M Marthe	29 V Sabine	29 L Michel	29 M Narcisse	29 S Saturnin	29 L David
30 J Martine	30 D Amédée	30 D Benjamin	30 M Robert	30 V Ferdinand	30 L Martial	30 M Juliette	30 S Fiacre	30 M Jérôme	30 J Bienvenue	30 D André	30 M Roger
31 V Marcellie		31 L Benjamin		31 S Visitation		31 J Ignace de Loyola	31 D Antide		31 V Quentin		31 M Sylvestre



Un amour de plume

Poésies

Danielle Gamen-Dupasquier

Grisysolienne depuis environ seize ans, Danielle Gamen-Dupasquier avec son premier recueil de poésies : « UN AMOUR DE PLUME » nous invite à voyager au cœur de ses émotions.

Dans sa préface, Pierre-jean Baranger écrivain et poète nous dit « elle fait partie, de ceux qui racontent, qui donnent des rêves à vivre pour de vrai. »

Pour vous procurer son recueil merci de la contacter par mail daniellegd@orange.fr ou par téléphone au 06.27.74.34.94.

Info...



CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 3 février
Vendredi 21 février
Lundi 17 février

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 3 mars
Vendredi 21 mars
Lundi 17 mars
Lundi 31 mars

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF
TRI SELECTIF

Lundi 14 avril
Vendredi 18 avril
Lundi 28 avril

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 12 mai
Vendredi 16 mai
Lundi 26 mai

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 9 juin
Vendredi 20 juin
Lundi 23 juin

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

Lundi 7 juillet
Vendredi 18 juillet
Lundi 21 juillet

TRI SELECTIF
ENCOMBRANTS
TRI SELECTIF

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 01 22 93 60 40
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

Calendrier des fêtes

FÉVRIER 2014	S 1	Coupe de Grisy	Gymnase 9 h - 19 h	Judo
	D 2	Rencontres individuelles	Gymnase 9 h - 20 h	Tennis de table
	S 8	Journée de la Citoyenneté	Mariage 11 h 30 - 13 h	Mairie
	M 12	Animation lecture d'hiver	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
MARS 2014	M 19	Commémoration guerre d'Algérie	M. aux morts - Mme Hégot	Anciens Combattants
	D 23	Elections municipales 1 ^{er} tour	Salle polyvalente 7 h - 23 h	Mairie
	D 30	Elections municipales 2 ^{ème} tour	Salle polyvalente 7 h - 23 h	Mairie
AVRIL 2014	M 9	Animation de printemps	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
MAI 2014	J 8	Commémoration	Salle polyvalente 11 h 30	ACCAC - Anciens Combattants
	S 10	Fête du village	Place de la Mairie	Comité des fêtes
	D 11	Brocante	Place de la Mairie	Comité des Fêtes
JUIN 2014	S 14	Kermesse écoles	Ecoles 9 h / 18 h	Ecoles
		Fête du tennis	Gymnase 9 h / 19 h	Tennis
		Pré-inscription 2014	Gymnase 9 h / 19 h	Tennis
	M 18	Commémoration appel 18 juin	Monument aux morts 18 h 30	Anciens Combattants
	V 20	Cérémonie remise des récompenses	Salle polyvalente 19 h 30 - 20 h 30	Vie associative
	S 21	Gala de danse	Amphithéâtre	
	D 22		lycée agricole 19 h - 30 h	Danse de Grisy
	M 25	Animation lecture Vive l'été	Mme Hégot 15 h - 17 h	Mille pages
S 28	Zumba night	Salle polyvalente 19 h 30 - 23 h	Salsa	
JUILLET 2014	D 13	Feu d'artifice	Stade + Gymnase 23 h	Comité des Fêtes

Grisy-Suisnes  **15 Juin 2014**



Fleurs en fête

- Vente de végétaux, fleurs et arbustes
- Attractions
- Métiers d'autrefois
- Bourse aux plantes
- Exposition :
Voitures anciennes
Tracteurs anciens
Matériel agricole

Bulletin d'inscription disponible sur le site de la mairie : www.grisy-suisnes.fr

Organisation



Mairie de Grisy-Suisnes 77166 Grisy-Suisnes

E-mail : musedelarose@gmail.com